

**LA LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CAVIGNAC DU
29 SEPTEMBRE 2022**

**ARTICLE L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales**

L'An deux mil vingt-deux, le 29 septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, le
Maire de la commune de CAVIGNAC
Date de convocation du Conseil : le 22/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 15

Présents : Mmes Foucher, Coureaud, Pastureau, Garcia, Branco, Larsonneur MM. Charrier, Jaubleau, Moioli, Legrel,
Roussel, Didier et Malapeyre

Absents excusés : Mme Payet qui donne pouvoir à Mme Garcia, M. Lasserre qui donne pouvoir à Mme
Coureaud, Mmes Gault, Lecroq, M. Chaulet et M. Bussy

Secrétaire de Séance : Mme Pastureau

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2022

Présentation du rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde

DELIBERATIONS :

- 49- Convention de reversement de la Taxe d'aménagement entre la commune et la Communauté de communes Latitude Nord Gironde : 3 votes pour (MM. Charrier, Roussel et Legrel) et 12 abstentions
- 50- Acquisition de parcelles agricoles cadastrées AW n°9, n°13 et n°59 situées au Peyrat : à l'unanimité
- 51- Détermination du prix de vente de la bouteille Château Marinier 2020: à l'unanimité
- 52- Cession de la Machine à Vendanger: à l'unanimité

A Cavignac, le 6 octobre 2022

Le Maire
Guillaume CHARRIER